

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY  
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2017-023

Date de convocation : **3 juillet 2017**

|  |
|--|
| Nombre de délégués en exercice : <b>28</b> |
| Nombre de membres présents : <b>17</b>     |
| Nombre de membres votants : <b>17</b>      |

L'an deux mille dix-sept, le **11 juillet** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à son siège : Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN D., VIRET, BLOUIN, BICHONNIER, DUBAIN, MARTIN, PERRAUD, ANTOINE, SAVANT, CARRET, PEDRO, FONTES, JARICOT, GROSSIORD, BOUKACEM, DUMORTIER.

Mme ARDOUIN,

Excusé(s) : MM. JASSERAND, PIEGAY, BALAN. Mme BERTHOLAT

Secrétaire de séance : M. Viret

### Objet - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau dans le cadre des économies d'eau

Dans son dernier programme, l'agence de l'eau accompagne les collectivités, les entreprises, les opérateurs d'habitats collectifs. Ce programme « économiser l'eau » est doté de 20 millions d'euros, il cible les projets de réduction de fuites sur les réseaux d'eau potable et tous projets de réduction des consommations d'eau pour les usages publics, comme l'arrosage des espaces verts, dans les process industriels et dans les bâtiments collectifs.

Pour l'année 2017, un état recensant les casses sur les réseaux avec précision des volumes perdus, et un programme de travaux de renouvellement, découlant de cet état, ont été établis et transmis à l'Agence de l'Eau. Ce programme de travaux s'élevait à 745 616 € HT subventionnable au maximum à 80%

Le dossier de demande pour 2018 devant être déposé courant octobre 2017, il convient de délibérer pour acter cette demande pour l'année 2018. Le chiffrage exact n'est pas encore effectué mais un montant de travaux à peu près identique à celui de 2017 est envisagé.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte** le principe d'établir un programme de travaux découlant du recensement des casses et des volumes perdus, et prend acte que le montant de ce programme s'élèvera approximativement au montant du programme proposé pour 2017.
- **Décide** de réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- **Décide** de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- **Sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé tous les Membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président  
Daniel JULLIEN